

## VILLE DE CLAMART



# CHARTRE RELATIONS FOURNISSEUR RESPONSABLE

La Charte Relations Fournisseurs Responsables a été signée par Monsieur le Maire et le médiateur des entreprises le 21 février 2019.

La Charte Relations Fournisseurs Responsables a été signée par Monsieur le Maire et le médiateur des entreprises le 21 février 2019.

Par cette signature, la Ville de Clamart adhère aux objectifs de progrès décrits par la Charte dans le domaine de la gestion de la relation Fournisseurs par la Ville. Ainsi la Ville s'engage ouvertement dans le respect de règles éthiques et déontologiques. Il s'agit donc de développer des relations saines entre la Ville de Clamart et ses fournisseurs, notamment quand ce sont des PME.

 [Lire la charte relations fournisseurs responsables](#)

Vous pouvez-saisir le médiateur interne en cas de difficulté dans l'exécution de vos prestations ou pour toute autre question en rapport avec la Charte relations fournisseurs responsables à l'adresse suivante : [mediateurinterne@clamart.fr](mailto:mediateurinterne@clamart.fr)

## À LA UNE



MAIRIE

**Revoir en différé le conseil municipal du 29 juin 2021**



MAIRIE

Revoir le conseil municipal du 31 mars 2021

## À LIRE AUSSI



DÉMARCHE DE CERTIFICATION ISO 9001

[🔍 LIRE LA SUITE](#)



## POLITIQUE ACHATS

[🔍 LIRE LA SUITE](#)



## MARCHÉS PUBLICS

[🔍 LIRE LA SUITE](#)



## **MAIRIE DE CLAMART**

PLACE MAURICE GUNSBOURG  
92140 CLAMART

### **HORAIRES:**

Mairie de Clamart  
Espace d'accueil Clamart&Vous  
Adresse : place Maurice Gunsbourg  
92140 CLAMART  
01 46 62 35 35

LUN. : 8h30-12h30 / 13h30-18h  
MAR. : fermé le matin - 13h30-18h00  
MER. : 8h30-12h30 / 13h30-18h  
JEU. : 8h30-12h30 / 13h30-18h  
VEN. : 8h30-12h30 / 13h30-17h  
SAM. : 8h30-12h

### **MAIRIE ANNEXE DU PAVE BLANC**

LUN. : 8h30-12h30/13h30-17h  
MER. : 8h30-12h30/13h30-17h  
VEN. : 8h30-12h30/13h30-17h

### **POINT INFO DU PANORAMA**

MER. : 17h30 - 19h  
VEND. : 17h30 - 19h  
SAM. : 9h - 12h30